



Secteur Fédéral CGT des Cheminots de la région Nord-Pas de Calais



EVOLUTION DU DISPOSITIF DE COMMANDE DU PERSONNEL AU TER HDF

LAMENTABLE BIS !!



10.12.20

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, la Direction continue de présenter des projets de réorganisations destructeurs, sans se soucier un seul instant des cheminots concernés.

Pourtant, dans la continuité de la présentation du projet Directions De Lignes du 10/09/20, de la réorganisation du pré-opérationnel du 23/09/20, les Organisations Syndicales CGT, UNSA, Sud rail et CFDT (FO ayant décidé de quitter l'intersyndicale), demandaient une nouvelle fois, à travers un courrier adressé au Directeur de Région, l'arrêt de ces restructurations durant l'ensemble de la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Cette demande ayant même déjà été faite le 18 novembre dernier lors d'une réunion suite au dépôt d'une DCI unitaire régionale.

La CGT rappelle que durant le premier confinement, le Président, Mr FARANDOU avait lui-même pris cette décision.

Or, plutôt que d'y répondre favorablement, la Direction préfère empiler les dossiers, les uns sur les autres.

Une véritable catastrophe côté humain !

L'expertise menée par le cabinet Émergence sur la création des Directions De Lignes le démontre parfaitement. Un réel mal être au travail est bien présent chez de nombreux cheminots, ce qui

n'empêche pourtant pas la Direction de supprimer des emplois à tours de bras !!!

Et cela n'est que le début.

Aujourd'hui, la Direction convoquait les représentants du personnel pour une CSSCT mutualisée sur **un dossier extrêmement brûlant, son projet d'évolution du dispositif de commande du personnel.**

En résumé, mise en place d'une commande centralisée des personnels roulants et sédentaires.

À la clé, pas moins de 60 suppressions de postes !!!

Ce dossier est, pour la CGT, directement lié à la mise en place des DDL.

Pourtant depuis des mois, la direction nie les faits. Encore un beau geste de courage de la part de la direction que d'assumer l'évidence.

Faut-il leur rappeler qu'elle n'a cessé de répéter depuis des années, qu'il n'y aurait pas de projet de commande centralisée car cela n'était pas pertinent.

Rappelons qu'au FRET, cette commande centralisée a fait des ravages sur le plan humain, aussi bien pour les GM qui ont vu leur poste disparaître, que pour les personnels roulants qui eux ne voient plus

personne, ou encore les sédentaires, aussi bien en prise qu'en fin de service.

On dit toujours qu'on sort grandit de ses erreurs, apparemment pas à la SNCF.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, Sud rail et CFDT ont donc refusé d'assister à cette présentation, qui n'est en plus, **qu'une étape avant la mise en place du logiciel « OSCAR » dans les mois à venir destructeur d'encore plus d'emplois.**

Les organisations Syndicales ont décidé de déposer un Droit d'Alerte sur les **Risques Psycho-Sociaux** liés à ce projet suite à l'interpellation de nombreux agents sur leurs inquiétudes et leur mal-être quant à leur avenir.

Car comment accepter que cette direction puisse demander à ses CUP ou DUO, qui au passage verront eux aussi leur poste supprimé au 01 février 2021, d'annoncer à leur bureau de commande ce projet de commande centralisée et d'expliquer à bon nombre d'agents que leur poste seront également supprimés au 01 avril 2021, qui plus est, sans même attendre une présentation aux élus du CSE !!!

Côté dialogue social, il y a beaucoup à revoir également.

La CGT ne s'associera jamais à tout projet destructeur d'emplois, il est hors de question de négocier avec cette direction méprisante qui ne raisonne que par le fric.

Lille, le 08 décembre 2020

HOUEL Christophe (CGT)
SOUIN Loïc (SUD Rail)
LEMOINE Jacky (UNSA)
DUMONT Jean Christophe (CFDT)

Copie : Élus CSE, Mandatés CSSCT, Inspecteur du Travail

DROIT D'ALERTE POUR RISQUES PSYCHOSOCIAUX

À L'attention de Monsieur Raphael RABIER, président du CSE TER des Hauts de France dont le siège est situé au 449 Avenue Willy Brandt, Immeuble Perspective, 59777 EURALILLE.

Nous soussignés, HOUEL Christophe (CGT), SOUIN Loïc (SUD Rail), LEMOINE Jacky (UNSA), DUMONT Jean Christophe, (CFDT) en nos qualités d'élus au CSE TER des Hauts de France et ou mandatés CSSCT, déclarons avoir constaté ce jour l'existence d'un danger grave et imminent en application des articles L. 4132-2 et suivants du Code du travail. La nature de ce danger grave et imminent est la suivante : malgré nos demandes de report des dossiers de réorganisations et restructurations pendant cette période sanitaire anxiogène, malgré un rapport d'un cabinet extérieur dénonçant l'impact néfastes de vos projets sur les conditions de travail et mentales des salariés de notre périmètre, vous voulez présenter aujourd'hui un dossier intitulé projet de commande phase 2 qui va impacter à nouveau bon nombre de cheminots...

De plus, la diffusion d'éléments par la ligne managériale avant même toutes présentations dans cette instance n'a fait qu'accroître le mal être des personnels concernés.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous déposons ce-jour un droit d'alerte pour danger grave et imminent. De par vos actes volontaires, vous placez les agents du TER Hauts de France dans des conditions d'insécurité professionnelle, physique et mentale pouvant les mettre clairement en péril. Ce droit d'alerte couvre l'ensemble des salariés du TER HDF.

Nous restons à votre disposition afin de mener une enquête immédiate dans les délais impartis.

Pour la CGT,

Pour SUD Rail,

Pour l'UNSA,

Pour la CFDT

HOUEL Christophe

SOUIN Loïc

LEMOINE Jacky

DUMONT Jean Christophe